

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

**770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN**

**secretariat@pyrenees-
orientales.fff.fr
http://pyrenees-
orientales.fff.fr**

**L'OFFICIEL 66
Saison 2026/2027**

**Horaires d'ouverture
d'été**

**Fermeture du district
du samedi 11/07/26
jusqu'au dimanche
09/08/26 inclus**

**OFFICIEL 66 N°2 DU 21/09/26
SAISON 2026/2027**

**L'OFFICIEL 66 N°2 DU 21/09/26
SAISON 2026/2027**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 20/08/26 – PV N°1

Président : Eric WATTELLIER (excusé)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ
Vice-Président : Vincent GRISORIO (excusé)
Vice-Président : Gérard ANCEL
Secrétaire Général : Christophe SALMERON (présence téléphonique)
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI (excusé)
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ (excusé)
Assiste : Philippe REFFIER

• Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la **Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie** dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.

CORRESPONDANCE

M. Damien ENFRIN et Mme Gaelle PUBERT : du 09/08/26, informant de leur démission de toutes fonctions officielles au sein du FC BARCARES, respectivement à dater du 31 juillet 2026 pour M. Damien ENFRIN et à dater du 09/08/26 pour Mme Gaelle PUBERT. Pris note.

Service Juridique de la LFO : du 20/08/26, concernant la mise en non activité TOTALE du FC BARCARES MEDITERRANEE. Pris note.

POSSIBILITE D'APPEL PAR LE COMITE DE DIRECTION

RAPPEL : Le COMITE DIRECTEUR applique, comme les saisons précédentes, les dispositions l'Article 3 Alinéas 3.4.1 de l'Annexe 2 du Règlement Disciplinaire de la FFF. C'est-à-dire que toutes les décisions disciplinaires objet d'un appel devant la Commission d'APPEL feront systématiquement l'objet d'un appel du COMITE de DIRECTION. Il a désigné pour la mandature 2024/2028 le Président, M. Eric WATTELLIER et le Secrétaire Général, M. Christophe SALMERON, ses représentants détenant la faculté de formuler appel en son nom.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FRAIS D'OFFICIELS SAISON 2026/2027

Pour la saison **2026-2027**, les frais de déplacement des arbitres officiels s'appuient sur le barème kilométrique fédéral fixé à **0,447 € par kilomètre** (trajet aller-retour), assorti d'un **minimum forfaitaire de 35 €** par déplacement. **Frais de déplacement** : la distance kilométrique entre le lieu de résidence et le lieu de déplacement se calcule sur le « **TRAJET ALLER / RETOUR le PLUS COURT** ».

- **0,447 € du KM (trajet Aller/Retour) MINIMUM à percevoir 35 €.**

FRAIS de FORMATION & D'EQUIPEMENT des ARBITRES CHAMPIONNATS & COUPES		
CATEGORIES	CENTRAL	ASSISTANT
SENIORS D1 (garçons / filles à 11) COUPE DU ROUSSILLON SENIORS (Garçons / filles à 11) dès le 1 ^{er} tour CHALLENGE BAZATAQUI (dès le 1 ^{er} tour)	45 €	30€
SENIORS D2 FEMININES SENIORS (à 8) COUPE DU ROUSSILLON FEMININE (à 8 dès le 1 ^{er} tour) CHALLENGE LE GOFF (dès le 1 ^{er} tour)	40 €	25 €
SENIORS D3 et D4	37 €	24 €
U19 Championnat / Coupe	35 €	22 €
U17 Championnat / Coupe	30 €	20 €
U15 Championnat / Coupe	30€	20€
U13 Championnat / Coupe / Pitch	30€	20€
Futsal (forfait)	50€	
Délégué (forfait)	45€	

Tout arbitre officiel désigné au centre d'une rencontre de lever de rideau, puis à la touche sur le match principal, doit respecter les montants suivants pour le calcul de ses frais de déplacement (hors frais de formation & équipement) :

Match d'ouverture : déplacement (total à percevoir) = **15 €**.

Match principal : déplacement minimum à percevoir : **35 €** ou **0,447 €** du km - trajet Aller / Retour.

*Les officiels convoqués en commission seront indemnisés au forfait kilométrique.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TOURNOI

FC CERET : tournoi de football à 8 en catégories U14F, U17F du 19/09/26. Tournoi validé.

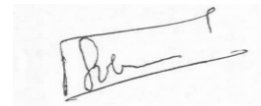
Situation du Championnat Départemental 3

- Compte tenu de la non-activité du FC BARCARES MEDITERRANEE 1, la place vacante a été proposée à l'ATCM 2 (4^{ème} de D4 25/26), pour une montée en D3.

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 18/08/26 – PV N°1

Présents : Jean-Claude DELATRE, Régis SANCHEZ

Assistent : Lydia CLAUDEL (Secrétaire Administrative), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

- Réunion préparatoire pour les Championnats D3 - D4, les Coupes et Challenge
- Les calendriers des Championnats D1 et D2 ont été publiés vendredi 14/08/26.

DEPARTEMENTAL 3

À ce jour, le **FC CERDAGNE** a confirmé qu'il ne souhaitait pas engager d'équipe en championnat de **D3** pour la saison **2026/2027**. Le club de l'**OCP** a officiellement renoncé à son accession en championnat de **D3** et, l'**ASC ST NAZAIRE** ne repart pas en **D3**. Suite au retrait du FC PORT-VENDRES (non-activité seniors 2026/2027), le **FC CLAIRA ST LAURENT 3 monte en D3** (3^{ème} de D3 POULE A).

1. SALEILLES OC 1 (**descente de D2**)
2. FC CLAIRA ST LAURENT 3 (**montée en D3 en remplacement de PORT-VENDRES**)
3. OL HAUT VALLESPY 1
4. RF CANOHES TOULOUGES 2
5. FC BAS VERNET 1
6. FC LE BOULOU SJCP 2
7. FC DES ASPRES 1
8. FC THUIR 2
9. PERPIGNAN AC 1
10. BECE VALLEE DE L'AGLY 2
11. CABESTANY OC 2
12. ATCM 2

DEPARTEMENTAL 4

1. FC LE BOULOU SJPC 3
2. FC VILLELONGUE 2
3. US BOMPAS 2
4. FC BAS VERNET 2
5. RF CANOHES TOULOUGES 3
6. AS PRADES 2
7. FC BAGES VILLENEUVE 2



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

8. OC PERPIGNAN 3
9. FC BAHU PEZILLA 2
10. AS MAUREILLAS 1
11. COLLIOURE FC 1
12. FC BANYULS SUR MER 1
13. FC PIA 1
14. FC POLLESTRES 1
15. FC VINCA 1
16. FC ST CYPRIEN 2
17. FC FOURQUES

COUPE D'OCCITANIE

RAPPEL REGLEMENT COUPE D'OCCITANIE : les équipes des clubs évoluant en R1 intègrent la compétition au dernier tour départemental. Les districts devront fournir à la LFO à la date fixée par la Commission d'organisation, les équipes qualifiées de leur territoire pour les 32èmes de la Coupe Occitanie (2 qualifiés pour les P-O la saison 2025/2026). *Pour la Coupe d'Occitanie, les matches qui ne pourront pas se jouer pour quelque raison que ce soit : devront impérativement se jouer en semaine à une date à fixer par la Commission des Championnats et sur un terrain homologué pour le nocturne.*

R1

1.	FC ALBERES ARGELES 1 (intègre la compétition au dernier tour)
----	---

R2

2.	CANET RFC 2
3.	SP PERPIGNAN NORD 1
4.	FC CLAIRA ST LAURENT 1

R3

5.	ELNE FC 1
6.	OC PERPIGNAN 1
7.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE

D1

8.	BECE VALLEE DE L'AGLY 1
9.	CABESTANY OC 1
10.	FC LE SOLER 1
11.	FC THUIR 1
12.	RF CANOHES TOULOUGES 1
13.	FC VILLELONGUE 1
14.	FC LE BOULOU SJCP 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

D2

15.	ATCM 1
16.	FC CERET 1
17.	AS PRADES 1

D3

18.	SALEILLES OC 1
-----	----------------

D4

19.	FC PIA
-----	--------

- 18 équipes + une de R1 (FC ALBERES ARGELES qui rentre au dernier tour)

1^{er} tour de Cadrage : le 27/09/26 - 12 équipes, soit 6 matches = 6 qualifiés (+ 6 exempts)

2^{ème} tour : Les 6 qualifiés du 1^{er} tour + les 6 exempts
12 clubs, soit 6 matches = 6 qualifiés

3^{ème} tour : 6 équipes, soit 3 matches = 3 qualifiés

Finale départementale : Les 3 équipes qualifiées du tour précédent + ALBERES ARGELES (R1). Soit 4 clubs, soit 2 matches = 2 qualifiés

Le Président de Séance
J-C DELATRE



Le Secrétaire de Séance
Régis SANCHEZ



Commission du Football Féminin

RAPPEL : REUNION DU 17/06/26 – PV N°35 OFFICIEL 66 N°43 du 16/06/26

MUTE SUPPLEMENTAIRE AU TITRE D'UNE EQUIPE FEMININE

Tout club qui engagera au moins 1 équipe FEMININE de U15 à SENIORS dans un CHAMPIONNAT EXCLUSIVEMENT FEMININ, qu'il soit DEPARTEMENTAL ou REGIONAL et **dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition**, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire, qu'il fera évoluer dans l'équipe **de District** de son choix, définie avant le début des compétitions.

*LIMITE A 1 MUTE UNIQUEMENT, QUELS QUE SOIENT LA CATEGORIE DE L'EQUIPE FEMININE ET LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE.

L'attribution de ce muté supplémentaire au titre de l'article 11 du Championnat Féminin vient s'ajouter aux dispositions éventuellement accordées dans le cadre du Statut de l'Arbitrage.

Toutefois, ce droit ne pourra être accordé qu'aux clubs en règle au regard du Statut de l'Arbitrage.

Les clubs qui ont droit à un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire doivent en informer la Commission avant le début des Championnats Départementaux :

- CANET RFC (demande faite)
- RF CANOHES TOULOUGES
- FC BAHU PEZILLA
- FC LE BOULOU SJPC (demande faite)
- FC POLLESTRES
- FC ST CYPRIEN (demande faite)
- FCF ST FELIU D'AVALL
- ASC ST NAZAIRE
- FC ALBERES ARGELES
- FC BAGES VILLENEUVE
- FC DES ASPRES
- CABESTANY OC
- FC CERET
- RC PERPIGNAN MEDITERRANEE (demande faite)

- Courriel du **FC LE BOULOU SJCP** du 15/08/26, demandant l'attribution de son muté supplémentaire en **SENIORS D1** pour 2026/2027.
- Courriel du **CANET RFC** du 18/08/26, demandant l'attribution de son muté supplémentaire en **U11** pour 2026/2021
- Courriel du **FC ST CYPRIEN** du 18/08/26, demandant l'attribution de son muté supplémentaire en **SENIORS D1** pour 2026/2027.
- Courriel du **RC PERPIGNAN MEDITERRANEE** du 20/08/26, demandant l'attribution de son muté supplémentaire en **SENIORS D2** pour 2026/2027.

Commission du Statut De l'Arbitrage

RAPPEL : PROCES-VERBAL N°3 REUNION DU 19/06/2026

4 - CLUB DU DISTRICT QUI BENEFICENT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES (ART 45)

N° CLUB	NOM CLUB	Nombre de muté(s) autorisé(s)
564542	RACING PERPIGNAN MED.	2
539217	F.C. ASPRES	1
523708	F.C. LE SOLER	2
530112	F.C. THUIR	1
582126	FC PIA	2
527791	R.F. CANOHES TOULOUGES	1

Les clubs doivent demander et informer la commission, par écrit, l'équipe choisie pour le(s) muté(s) supplémentaire(s) avant le début des championnats et coupes.

- Courriel du **RC PERPIGNAN MEDITERRANEE** du 20/08/26, demandant l'attribution de ses deux mutés supplémentaires en **U13 équipe première** pour 2026/2027.



Commission Départementale des Arbitres

Procès-verbal de la réunion de la CDA n°1 du 30 juillet 2026

Présents : ACHLOUJ Hassan – CAZORLA Bruno (présence partielle) – DOUAY Kévin – GUERiot Christophe – ROMERO Didier - PARES Thierry – PERRIN Nathan – CRESCI Dorian – WANG-DAI Johnny

Christophe GUERiot, nouveau président de la CDA, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

1) Point sur les effectifs par catégories

À ce jour, **83 arbitres** se sont réinscrits via le questionnaire envoyé par courriel.

2) Point sur les dossiers médicaux

La CDA rappelle que chaque arbitre doit transmettre son dossier médical à la CDA, transmis ensuite à la commission médicale du district pour validation.

Rappel : Un arbitre dont le dossier médical n'a pas été validé par la commission médicale ne pourra pas effectuer les tests physiques de début de saison et ne pourra donc pas arbitrer.

3) Demande de réintégration

Florian CAZORLA a envoyé un courriel afin de demander sa réintégration dans les effectifs des arbitres départementaux.

- **Évaluation théorique** : le samedi 5 septembre 2026 lors du stage de rentrée.
- **Évaluation pratique** : lors d'une rencontre en début de saison, s'il valide la partie théorique.

En cas de validation des évaluations théorique et physique, la CDA transmettra un avis favorable au Comité Directeur du district.

Bruno CAZORLA n'a pas participé aux débats lorsque nous avons discuté sur ce point.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

4) Tests physiques de début de saison

Les tests physiques de début de saison auront lieu à 4 dates différentes. Chaque arbitre devra se présenter à l'une d'entre elles :

- Le **28/08 à 19 h** (*piste d'athlétisme du Parc des sports de Perpignan*)
- Le **29/08 à 9 h** (*piste d'athlétisme du Parc des sports de Perpignan*)
- Le **04/09 à 19 h** (*piste d'athlétisme du Parc des sports de Perpignan*)
- Le **05/09 à 9 h** (*piste d'athlétisme du Parc des sports de Perpignan*)

5) Point sur le Règlement Intérieur de la CDA 2026-2027

Le Règlement Intérieur de la CDA pour la saison 2026-2027 a été modifié par rapport au précédent.

L'ensemble des membres présents l'ont validé. Il sera soumis au prochain Comité Directeur du district.

6) FIA 2026-2027

Voici les dates des deux Formations Initiales d'Arbitres (FIA) pour la saison 2026-2027 :

- **FIA octobre 2026 (la journée complète) :**

17/10/2026 – 24/10/2026 – 31/10/2026 – 14/11/2026 – Gestes Qui Sauvent

- **FIA février 2027 (la journée complète) :**

30/01/2027 – 06/02/2027 – 13/02/2027 – 20/02/2027 – Gestes Qui Sauvent

7) Questions diverses

Un tour de table a été réalisé en fin de réunion afin que chaque membre puisse s'exprimer.

Le Président
Christophe GUERIOT

Le Secrétaire de Séance
Johnny WANG-DAI